



## Branchement seram , conflit avec le constructeur

Par **yolanda**, le **26/05/2016** à **19:52**

bonjour

je suis actuellement en train de faire construire ma maison

les tuyau pour le branchement de la seram ont été posé , avant la pose de mon tabouret qui devait être a 60 sous terre

Or la seram n'avait pas fait gaffe que passait les eaux de pluie donc m'ont posé le tabouret a 40

mon constructeur doit remonter de 20cm la tuyauterie de la maison , et veut me faire payer cette modification

la seram me dit que c'est a mon constructeur de se baser a la pose du tabouret, mais ce dernier dit que c'était prévue 60 et qu 'ils s'étaient basé sur ce qui était convenue

je voudrait savoir si c'est bien à moi de payer pour les modifications ou bien c'est à mon constructeur de le faire

car ce dernier reste ferme alors que la seram m'a parlé de médiateur de la republique mais cela bloquerait du coup le chantier voir mettrait du froid

y a t-il une loi , un article ?

si je sui sdans mon droit ou sinon si je dois payer même si je trouve cela anormal

je vous remercie de m'avoir lu